

LA LETTRE ÉCO

Samedi 9 septembre 2017

SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°248

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau économique et financier
- Calme plat sur les marchés
- Les deux champions de l'exportation font des efforts

C'EST DÉJÀ HIER

- Pas de trêve pour l'immobilier
- Pour avoir de bons élèves, faut-il des professeurs bien payés ?

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Les crises économiques seront-elles plus fréquentes et violentes ?
- La République tchèque, le nouveau dragon
- Quand le sport détrône bricolage

LE COIN DES TENDANCES

- La France et l'Allemagne, deux pays si proches et si différents ?
- État de Santé (sur la santé)

LE COIN DU GRAPHIQUE

- La taxation des revenus du capital au sein de l'OCDE

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS
LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	résultats 8 sept. 2017	évolution sur 5 jours	résultats 31 décembre 2016
CAC 40	5 113,49	-0,19 %	4 862,31
Dow Jones	21 797,79	-0,86 %	19 762,60
Nasdaq	6 360,19	-1,17 %	5 383,12
Dax Allemand	12 303,98	+1,33 %	11 481,06
Footsie	7 377,60	-0,82 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 447,69	+0,11 %	3 290,52
Nikkei 225	19 691,47	+1,23 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,617 %	-0,066 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,313 %	-0,064 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,061 %	-0,078 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,2040	-+1,50 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 347,760	+1,74 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	54,190	+2,69 %	56,620

Calme plat sur les marchés

La poursuite de l'appréciation de l'euro semble avoir été intégrée par les investisseurs qui fixent désormais la ligne des 1,25 dollars. Le dollar est à son plus bas niveau depuis janvier 2015 vis-à-vis des six principales devises. Par ailleurs, les investisseurs se résignent à la réduction du programme d'achat d'actifs par la BCE. Selon l'agence Reuters, les responsables de la banque centrale étudient plusieurs scénarios, dont une réduction à 40 ou 20 milliards d'euros de ses achats mensuels. Les taux des dettes souveraines se détendent en ce début du mois de septembre, preuve que la confiance demeure et que les futurs changements de politique monétaire sont en partie anticipés.

Aux Etats-Unis, l'attentisme est de rigueur avant l'arrivée de l'ouragan Irma en Floride. De nombreux dégâts humains, agricoles et industriels sont à redouter.

Les deux champions des exportations font des efforts

L'Allemagne comme la Chine ont annoncé des résultats en retrait pour leur balance commerciale. Ainsi, au mois de juillet dernier, l'excédent de la balance commerciale a été de 19,5 milliards d'euros pour l'Allemagne contre 20,38 milliards au mois de juin. Les importations ont progressé de 2,2 % quand les exportations n'ont connu qu'une hausse de 0,2 %. La demande intérieure soutenue par la situation de plein emploi et de légère augmentation des salaires contribue à cette hausse des importations.

Au mois d'août, la Chine a fait de même ; les exportations n'ont progressé que de 6,9 % quand les importations s'accroissaient de 14,4 %. Cette tendance correspond à celle en vigueur sur les 12 derniers mois. Les importations progressent deux fois plus vite que les exportations.

Il est encore trop tôt pour apprécier le changement de comportement de l'Allemagne et de la Chine qui, depuis, accumulent des excédents commerciaux jugés excessifs. Néanmoins l'inflexion est notable.

C'EST DÉJÀ HIER

Pas de trêve pour l'immobilier

Depuis la crise de 2008/2009, le prix de l'immobilier à Paris a augmenté de 35 % atteignant ainsi un record. Pour la province, les appartements et maisons ont retrouvé leur niveau d'avant crise. Le marché immobilier est par nature très segmenté. En effet, la situation qui prévaut à Paris, en Île-de-France et dans certaines grandes métropoles (Bordeaux, Nantes, Rennes, Toulouse, Lyon ou Lille) n'est pas comparable à celle des villes de taille moyenne ou des vieux centres industriels.

Depuis un an, les dépenses d'investissement des ménages sont en hausse. Ceux-ci sont revenus sur le marché de l'immobilier. La preuve en est fournie par l'évolution des prêts. De 2014 à 2016, selon la Banque de France, les renégociations de prêt représentaient plus de 50 % du volume des prêts distribués. Au mois de juillet, ce ratio est tombé à 27 %. Les ménages profitent des taux bas pour acquérir des biens immobiliers. Les craintes qui se sont fait jour en début d'année sur leur éventuelle remontée les a incités à accélérer leurs achats. Par ailleurs, la baisse du rendement des fonds euros de l'assurance-vie a pu également conduire certains à réorienter une partie de leur épargne.

Le Gouvernement devrait présenter mercredi 13 septembre un projet de loi sur l'immobilier prévoyant une réforme des aides personnelles au logement (APL). Par ailleurs, il pourrait également contenir des dispositions sur le Pinel qui arrive à

expiration d'ici la fin de l'année ainsi que sur le prêt à taux zéro. Logiquement, les aspects budgétaires et fiscaux seront fixés par le projet de loi de finances pour 2018.

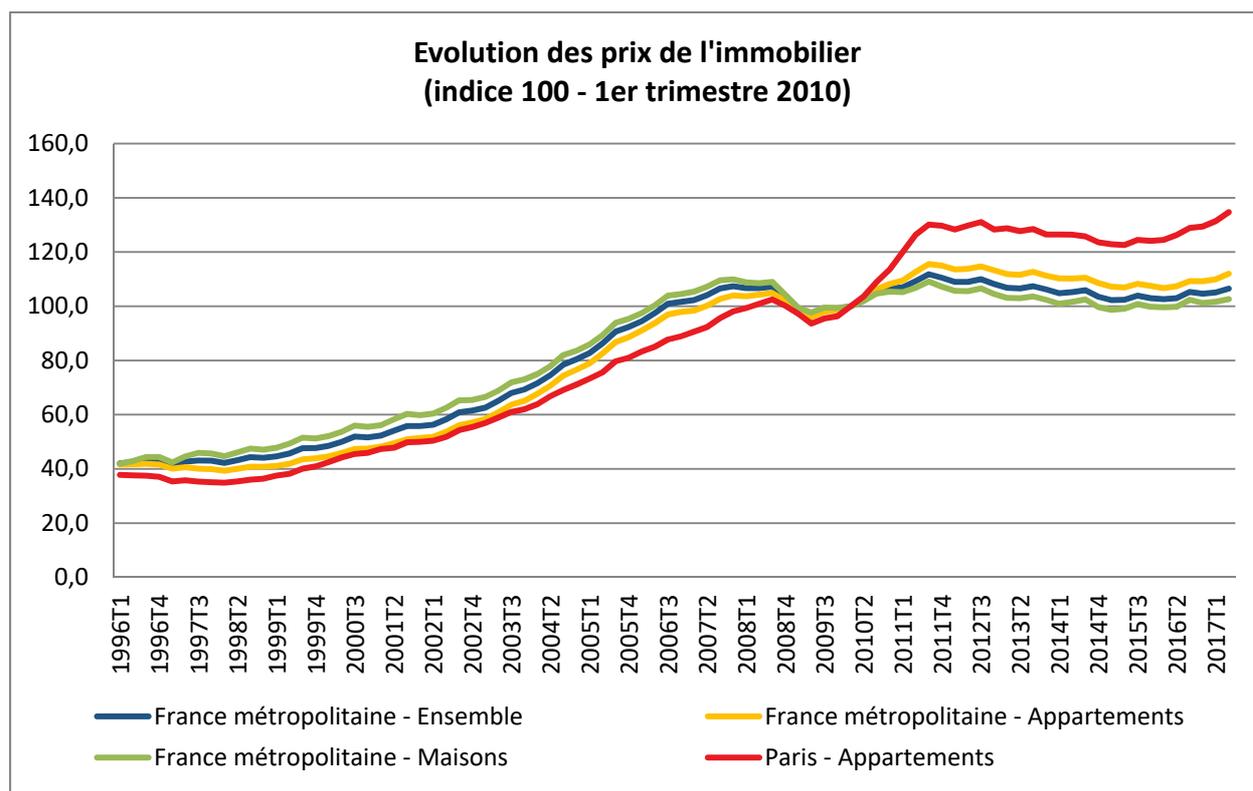
Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a précisé qu'il n'avait pas l'intention de mettre un terme au dispositif « Pinel » qui pourrait être néanmoins recentré sur les zones les plus tendues en termes de logement. Il en serait de même pour le prêt à taux zéro.

Compte tenu de l'environnement économique et politique plutôt porteur, il n'est donc pas surprenant que les prix continuent à progresser. Ainsi, selon l'INSEE, au deuxième trimestre, les prix des logements anciens ont augmenté, en France métropolitaine, de 1,0 % par rapport au trimestre précédent. Les prix des appartements ont progressé de 1,6 % quand ceux des maisons n'ont connu qu'une hausse de 0,6 %. Sur un an, la progression est de +3,4 % par rapport au deuxième trimestre 2016, après +2,5 % le trimestre précédent. Pour le troisième trimestre consécutif, la hausse est plus importante pour les appartements (+4,2 %) que pour les maisons (+2,9 %).

Pour l'Île-de-France, au deuxième trimestre 2017, les prix des logements anciens ont augmenté de 1,3 % par rapport au premier trimestre 2017, comme au trimestre précédent. Sur un an, la hausse des prix s'intensifie : +3,9 % par rapport au même trimestre de l'année précédente, après +3,4 % début 2017 et +2,6 % fin 2016. Cette accélération provient d'une hausse plus prononcée des prix des appartements (+4,9 % sur un an, après +4,1 %), notamment des appartements parisiens dont les prix augmentent de 6,6 % en un an. La hausse des prix des maisons franciliennes est moins marquée et plus régulière (+1,9 % après +2,0 %).

En province, les prix des logements anciens augmentent de 0,9 % entre le premier et le deuxième trimestre 2017, soit une hausse légèrement moins vive qu'au trimestre précédent (+1,2 %).

Sur un an, ils s'accroissent de façon moins marquée qu'en Île-de-France, mais accélèrent cependant depuis le début de l'année : +3,2 % entre le deuxième trimestre 2016 et le deuxième trimestre 2017 après +2,0 % le trimestre précédent. Comme en région francilienne, la hausse est plus importante pour les appartements (+3,6 %) que pour les maisons (+3,1 %).



Sources INSEE – Chambres des notaires

Les loyers restent orientés à la baisse

Si les prix à l'achat augmentent, en revanche, les loyers ont baissé, depuis le début de l'année, dans près des deux tiers (64,1 %) des villes de plus de 100.000 habitants. Dans un quart d'entre elles (25,6 %), ils progressent moins vite que l'inflation. Même à Paris, les loyers sont en recul (-0,6 %). Les plus fortes baisses sont enregistrées à Rennes, le Havre et Marseille.

Les rares grandes villes dans lesquelles les loyers augmentent de plus de 1% sont Lyon (+2,1 % en 2017), Nîmes (2 %) et Lille (1 %).

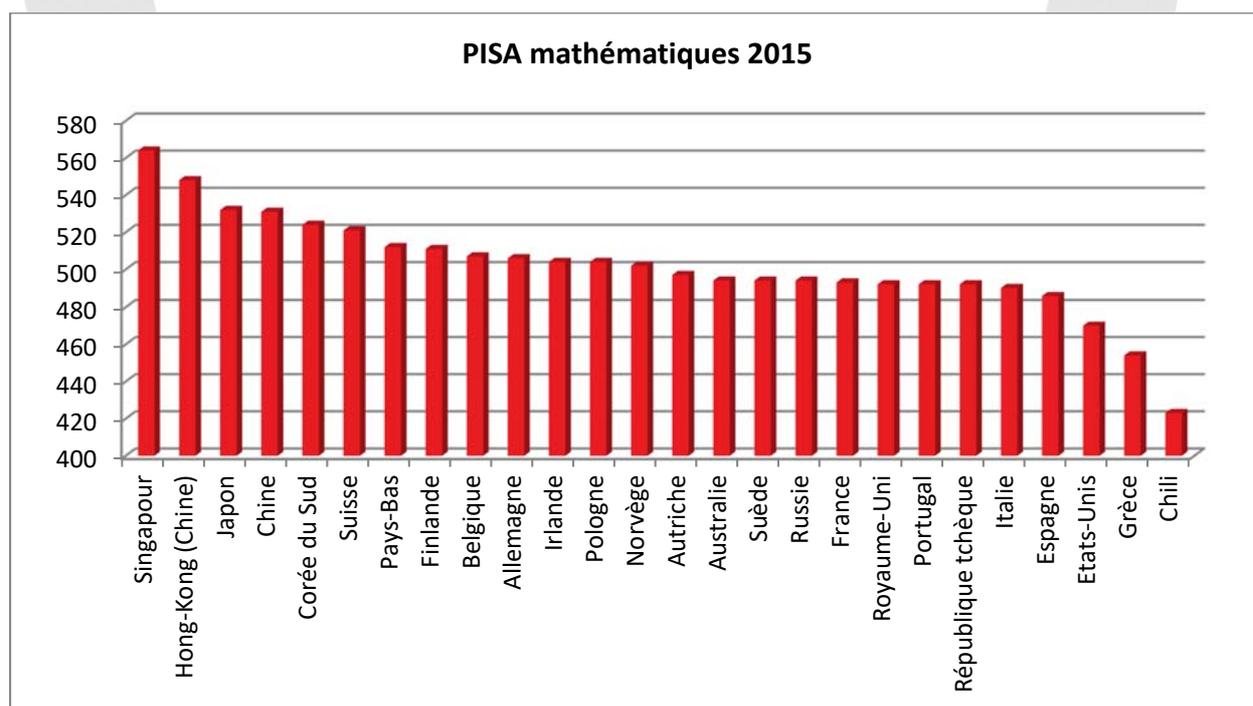
Les studios et une pièce résistent le mieux en raison d'une demande qui reste forte (étudiants, jeunes actifs). Pour cette catégorie, les loyers n'ont baissé que de 0,1 % sur les 8 premiers mois de l'année. Pour les quatre et cinq pièces, la baisse est sensible (respectivement 1,2 et 1,7 %).

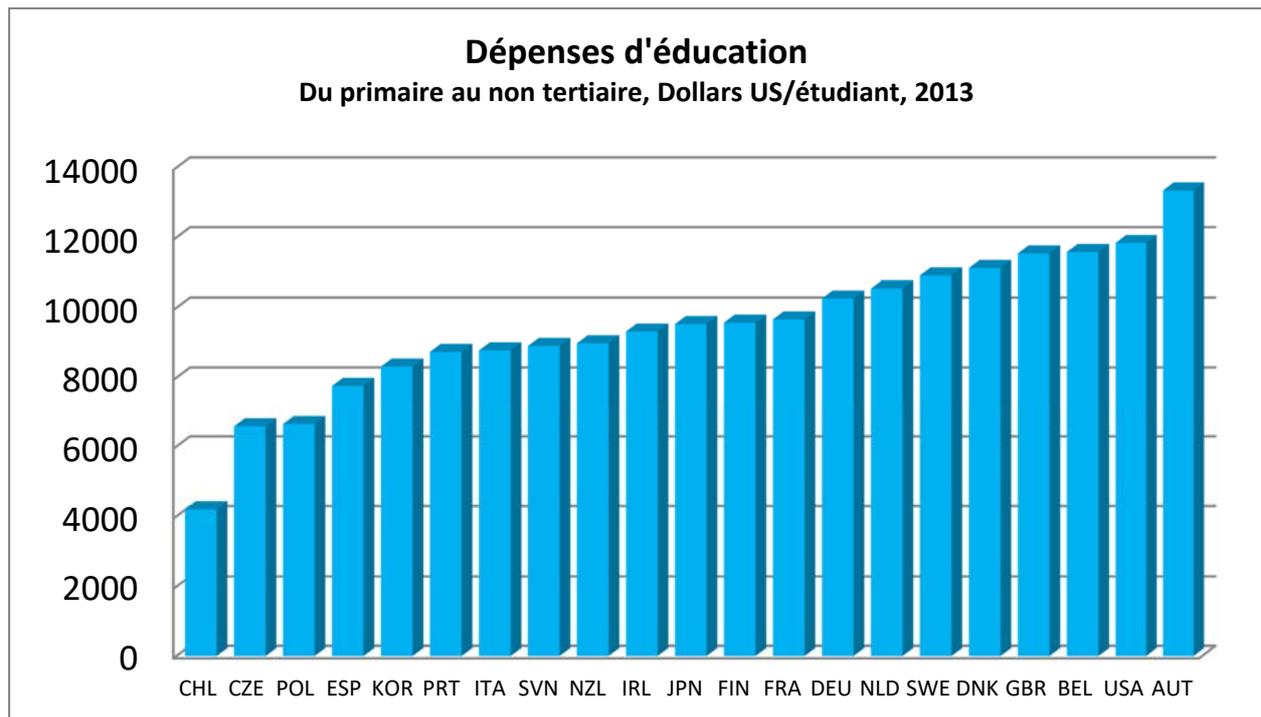
Cette évolution est liée à une moindre mobilité de la part des ménages. Le vieillissement de la population réduit les changements de domicile. Les familles susceptibles de louer dans le secteur privé privilégient l'achat afin de profiter des faibles taux d'intérêt. Du fait de la stagnation des revenus, les propriétaires éprouvent des difficultés à trouver des locataires solvables. L'encadrement des loyers institué dans plusieurs villes pèse également sur le montant des loyers.

Cette baisse des loyers a comme conséquence une diminution des travaux d'entretien et de rénovation des logements. En 2017, l'effort d'amélioration des appartements s'est contracté. Il se situe à son plus bas niveau depuis vingt ans.

Pour avoir de bons élèves, faut-il des professeurs bien payés ?

En croisant les résultats du programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE, dénommé PISA (de l'anglais Programme for International Student Assessment) avec la rémunération des professeurs, la réponse est positive mais nécessite quelques nuances. En prenant en compte les salaires des enseignants du premier cycle du secondaire rapporté aux salaires moyens des diplômés de l'enseignement supérieur d'un même pays, les systèmes éducatifs les plus généreux obtiennent de bons résultats. Ainsi, les professeurs finlandais et allemands sont rémunérés comme la moyenne des diplômés. Les deux pays sont respectivement 12^e et 16^e au sein du classement PISA pour les mathématiques. La France et le Royaume-Uni dont la rémunération (primes comprises) des professeurs représente respectivement 90 % et 88 % de la moyenne des diplômés sont plutôt mal classés. A l'inverse, la République tchèque, la Norvège et l'Estonie dont la rémunération des professeurs est inférieure de 20 à 40 % à la moyenne des diplômés obtiennent de bons résultats. L'argent peut donc faire le bonheur des enseignants et des élèves mais il ne suffit pas. Les autres éléments à prendre en compte sont les moyens globaux dévolus au système éducatif et les méthodes d'enseignement même si, en la matière, entre la Corée du Sud et les États d'Europe du Nord, des différences existent. En France, le salaire d'un professeur des écoles ou d'un professeur certifié varie de 1584 euros par mois (stagiaire) à 3026 euros (30 ans d'ancienneté). Les professeurs agrégés perçoivent une rémunération variant de 1890 à 3 722 euros. À ces montants s'ajoutent des primes qui peuvent atteindre en les cumulant plusieurs centaines d'euros.





Source : OCDE

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Les crises économiques seront-elles plus fréquentes et violentes ?

Dix ans après la survenue de la grande récession, faut-il s'attendre à l'arrivée prochaine d'une nouvelle crise ? Par ailleurs, la violence des chocs économiques est-elle amenée à s'accroître ?

De nombreux facteurs favorisent la montée des risques. Le niveau sans précédent de l'endettement constitue une des menaces les plus sérieuses. L'aversion aux risques, des agents économiques échaudés par 2008, l'importance donnée à la liquidité et l'interconnexion des grandes places financières facilitent les mouvements de capitaux. Néanmoins, la convergence de toutes les zones économiques en termes d'endettement limite les possibilités d'arbitrage. L'interdépendance contribue à auto-bloquer le système.

La flexibilité croissante des marchés du travail peut également accélérer et amplifier les crises. Les ajustements sur l'emploi sont plus rapides pouvant provoquer une rapide progression du chômage. L'éclatement des chaînes de production entraîne la transmission des crises d'une zone économique à une autre d'autant plus que le zéro stock est devenu la règle. Lors de la grande récession de 2008, le commerce international s'est effondré de manière instantanée tant par crainte de ne plus être payé que par chute de la demande.

En raison des niveaux d'endettement, les États ne disposent plus de marges de manœuvre pour endiguer une récession. Il en est de même pour les politiques

monétaires. Les banques centrales pourraient certes adopter des mesures exceptionnelles comme la distribution sans contrepartie de monnaie mais avec un risque d'accroître l'incendie.

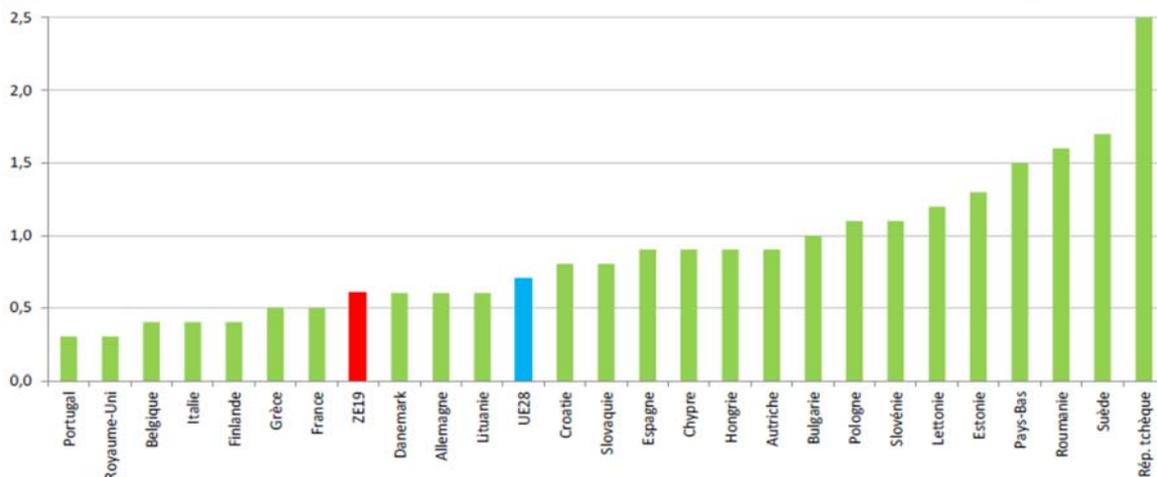
Pour le moment, les marchés financiers anticipent peu le risque de tsunamis économiques. Les primes de risques sont légèrement supérieures à la moyenne pour les actions mais, elles sont faibles pour les obligations. De fait, le marché obligataire est faussé par les interventions des banques centrales.

Les investisseurs commettent-ils une erreur d'anticipation en sous-évaluant le risque de chocs de grande ampleur ou ont-ils intégré le nouveau cadre de l'économie mondiale ? Considèrent-ils qu'un endettement élevé soit un état normal de l'économie moderne ? Il est indéniable qu'il y a une accoutumance des acteurs à ce niveau élevé et sans précédent de l'endettement.

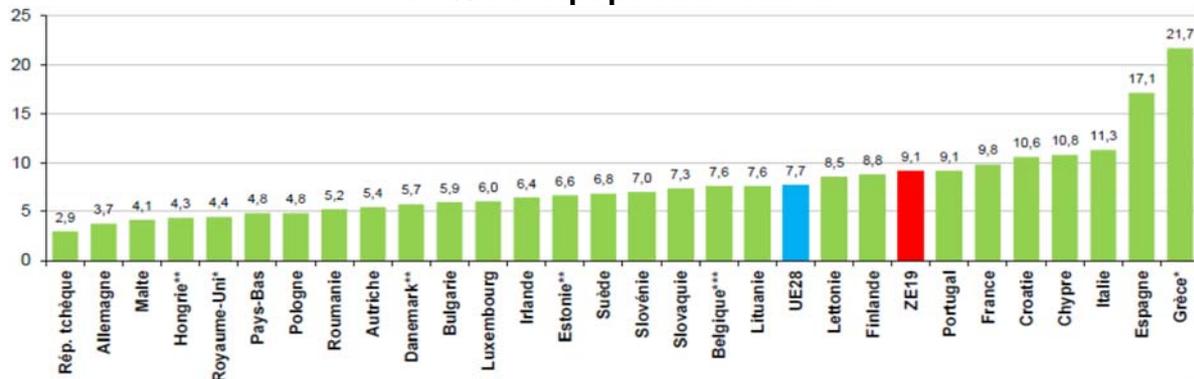
La République tchèque, le nouveau dragon

Dans les années 80, l'économie mondiale avait ses quatre dragons asiatiques, Taïwan, la Corée du Sud, Singapour et Hong-Kong qui accumulaient les succès avant de laisser la place aux pays émergents dans les années 2000. Les années 2010 ne marqueraient-elles pas le retour sur le devant de la scène de quelques pays d'Europe de l'Est et tout particulièrement celui de la République tchèque ? Ce pays figure parmi les meilleurs élèves de la classe européenne en termes de croissance et d'emploi.

Taux de croissance du PIB au 2^e trimestre
en %



Taux de chômage au sens du Bureau International du Travail en % de la population active



Du fait du plein emploi, le salaire moyen tchèque a tendance à augmenter fortement. La hausse sur un an atteint 7,6 % au second trimestre de cette année. Cette progression est la plus forte enregistrée depuis 2008. Il est désormais de 1 130 euros (en France, le salaire moyen est de 2230 euros).

La croissance est soutenue tant par la demande intérieure, favorisée par le plein emploi, les revalorisations de salaires et l'amélioration des prestations sociales, que par les exportations. En 2016, la balance commerciale a été excédentaire de 18 milliards d'euros, soit 10 % du PIB. Son excédent commercial est ainsi supérieur en valeur relative à celui de l'Allemagne.

La République tchèque est intégrée dans la chaîne de production allemande, l'industrie tchèque bénéficiant du dynamisme de l'économie de son voisin. Parmi d'autres facteurs jouant positivement, il faut citer la reprise des marchés automobiles en Europe et la réduction de la facture énergétique. Le pays exporte des équipements industriels et matériels de transport qui représentent 55 % du total des ventes, les seuls véhicules automobiles assurent 25 % des exportations totales. Les machines et matériels électriques (+12 %), les pièces détachées automobiles (+13,1%), suivis des matériels informatiques (- 0,9 %) et des machines et équipements industriels (+8,2 %) complètent la liste des principaux produits tchèques exportés.

En raison d'une situation budgétaire équilibrée (déficits publics inférieurs à 1 % du PIB et dette publique inférieure à 38 % du PIB en 2016), les autorités ont pu relever les minimas sociaux. Le minimum social est passé, cette année, de 9 900 couronnes (380 euros) à 11 000 couronnes (422 euros) et il devrait connaître une nouvelle réévaluation début 2018, en passant à 12 200 couronnes (468 euros). Le salaire minimum devrait ainsi être supérieur au seuil de pauvreté en République tchèque.

La République tchèque doit faire face à plusieurs défis dont le vieillissement de la population et la réorientation de son modèle ainsi que la lutte contre les inégalités.

La République tchèque est, avec l'Espagne et l'Italie, l'État ayant un des plus faibles taux de natalité au monde : 1,27 enfant par femme. À défaut de recourir à l'immigration, cette situation entraînera une baisse assez rapide de la population active et une augmentation des dépenses de retraite.

L'économie tchèque dépend fortement du secteur des transports. Pour éviter d'être dépendant des aléas de ce secteur, les autorités encouragent l'accroissement de l'effort de recherche et une plus forte présence des entreprises dans les secteurs de pointe (techniques de l'information, numériques, robots, santé). La montée en gamme constitue une nécessité pour un pays qui enregistre une forte augmentation de ses coûts salariaux.

L'économie tchèque doit aussi conquérir des parts de marché à l'extérieur de l'Europe. Aujourd'hui, sept pays, l'Allemagne, la Slovaquie, la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Pologne et l'Italie, absorbent une grande partie des exportations. Cette concentration a tendance à s'accroître depuis 2013.

Principaux partenaires commerciaux de la République tchèque

Rang	Principaux clients			Principaux fournisseurs		
	Pays	En Mds €	% total	Pays	En Mds €	% total
1	Allemagne	47,6	33	Allemagne	34,1	27
2	Slovaquie	12,3	9	Rep. Populaire de Chine	15,9	12,5
3	Pologne	8,4	5,9	Pologne	10,6	7,8
4	Royaume-Uni	7,649	5,2	Slovaquie	6,5	5
5	France*	7,631	5,2	Italie	5,4	4
6	Italie	6,26	4,5	France*	4	3
7	Autriche	6,22	4,5	Autriche	3,7	2,8
8	Hongrie	4,22	3	Pays-Bas	3,6	2,7
9	Pays-Bas	4,20	3	Corée du Sud	3,1	2,3
10	Espagne	4,1	2,9	Fédération de Russie	3,1	2,3
	Total	108,5	76,2	Total	90	69,4

Source : Bureau tchèque des statistiques

* Les données pour la France fournies par le bureau des statistiques tchèques diffèrent de celles des douanes françaises

Le troisième axe d'inquiétude est lié aux inégalités qui demeurent importantes. Le salaire médian, qui sépare la population entre la moitié qui gagne plus et celle qui gagne moins, est de 955 euros. Certes, il a augmenté de 8,2 % au second trimestre mais il s'accompagne d'un écart important entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres. Par ailleurs, les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes restent fortes. Le salaire médian pour les premiers est de 27 181 couronnes (1 043 euros) et, pour les secondes, de 22 300 couronnes (855 euros).

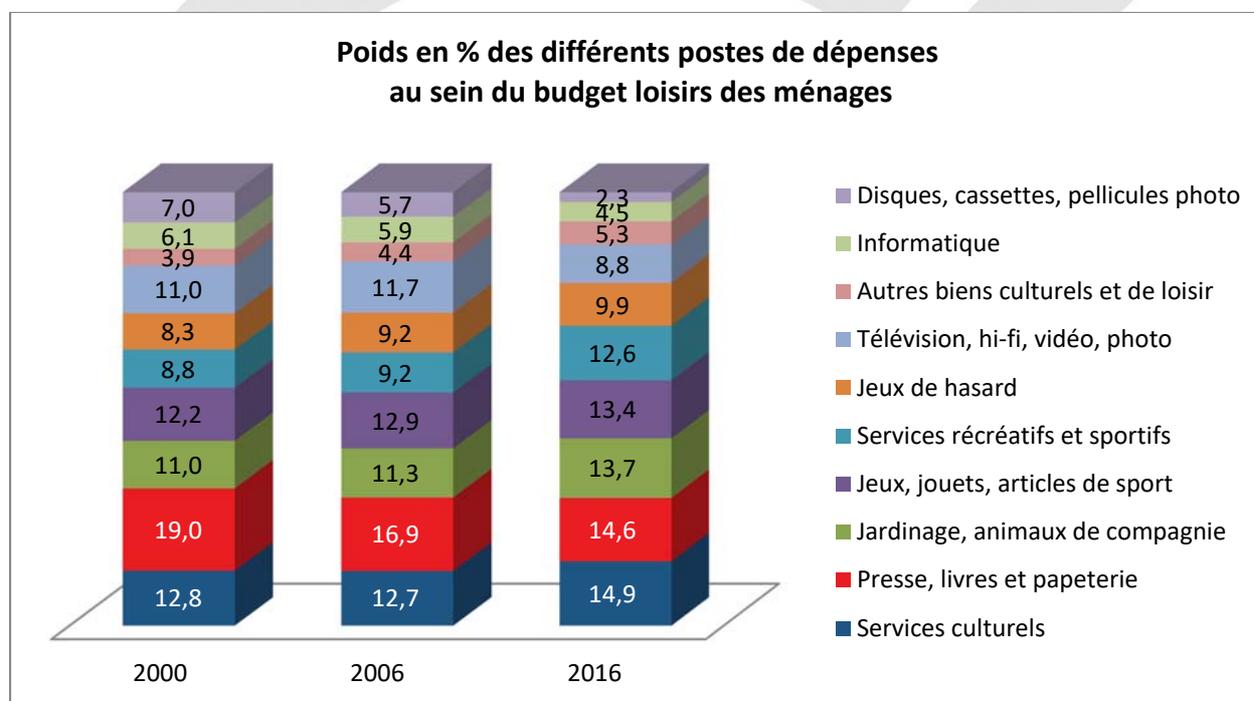
La République tchèque, tout en respectant tous les critères du Traité de Maastricht, recule sa date d'entrée au sein de la zone euro. Les autorités souhaitent pouvoir conserver des marges de manœuvre monétaires bien que, dans les faits, depuis plusieurs années, le taux de change est assez stable. Sur le plan diplomatique, la discrétion est de rigueur même si les responsables en place sont assez proches des dirigeants hongrois ou polonais. Néanmoins, en ce qui concerne la question des travailleurs détachés, afin de ne pas accommoder ses principaux clients, le Premier Ministre tchèque se situe sur la même ligne qu'Emmanuel Macron et Angela Merkel.

Quand le sport détrône le bricolage

En 2016, les ménages français ont consacré 100,5 milliards d'euros à leurs dépenses de loisirs, ce qui représente 9 % de leurs dépenses de consommation.

L'an dernier, les ménages ont dépensé 15 milliards d'euros pour les services culturels (musées, cinémas, théâtres, spectacles vivants, abonnements télévisuels), 14,5 milliards d'euros pour la presse et les livres, 9 milliards d'euros pour les jeux de hasard, 7 milliards d'euros pour le jardinage et 6 milliards d'euros pour les animaux de compagnie.

L'autre grand poste du budget de loisirs est désormais le sport qui pèse près de 6,5 milliards d'euros.



Le poste loisirs a fortement évolué au cours de ces dernières décennies. Les changements ont concerné les loisirs en plein air qui regroupent le jardinage, le sport, le camping et les parcs d'attraction. Ce poste de dépenses a progressé de 7,5 % en valeur par an en moyenne depuis 1960, soit un taux de progression plus élevé que celui de l'ensemble de la consommation (+7,2 %). En 2015, toujours en moyenne, un ménage a dépensé 1 050 euros pour les services de loisirs en plein air, soit au total 39 milliards d'euros.

Les ménages consacrent une part croissante de leur budget aux activités sportives que ce soit pour s'équiper ou pour pratiquer. Les achats dédiés au sport augmentent de 8,2 % par an. Cette progression s'effectue au détriment des dépenses de jardinage (+ 6,8 % par an). De ce fait, si en 1960, le jardinage était la première activité de loisirs en ce qui concerne les dépenses, cette place est désormais occupée par les activités

sportives. Cette évolution est liée à l'urbanisation de la population ainsi qu'au changement des modes de vie. La pratique du sport s'effectue tant pour des raisons ludiques que pour des raisons de maintien en bonne forme.

Sur les achats de biens durables en matière de loisirs extérieurs, depuis 1960, de profonds changements sont constatés. Si les achats liés à l'équipement extérieur des maisons étaient importants durant les 30 Glorieuses avec la progression du nombre de résidences secondaires, ils sont en net repli depuis les années 80.

Entre 1960 et 1973, les ménages se sont fortement équipés en bicyclettes, camping-cars, caravanes et remorques. La période 1998-2007 est marquée non seulement par une phase de reprise économique en début de période, mais aussi par un tournant numérique et technologique. Le digital révolutionne la photographie. Les ménages qui s'équipaient d'appareils photo dans les années 80 les délaissent au profit des Smartphones.

Dans les années 2000, les dépenses de loisirs se réalisent de plus en plus en ayant recours à Internet, pour commander ses places de spectacles comme pour acheter ses articles de sports. 17 % des articles de sports seraient ainsi achetés en ligne (source Fevad - Fédération e-commerce et vente à distance).

Au sein du budget « sports d'extérieur », deux tiers des dépenses correspondent à l'achat de bicyclettes et d'articles de sport (balles, ballons, boules de pétanque, clubs de golf, raquettes de tennis, etc.). Le tiers restant recouvre des dépenses en services de remontées mécaniques et en inscriptions dans une association sportive.

Si les achats d'articles de sports et de bicyclettes progressent régulièrement depuis 1960, les inscriptions dans une association sportive connaissent une très forte progression depuis 1982. Les ménages ont davantage de temps pour leurs loisirs et n'hésitent plus à s'inscrire dans des clubs de sports. Par ailleurs, les enfants pratiquent de manière plus fréquente que dans le passé des activités sportives en dehors de l'école. L'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du baby-boom au cours des années 2000 a également joué également favorablement. Les jeunes retraités se remettent fréquemment au sport et apprécient les activités au sein des clubs. Cette augmentation du nombre des inscriptions est également imputable à l'augmentation de l'offre sportive, qu'elle soit d'origine publique ou privée. De nouvelles activités se créent dans les sports de glisse, l'escalade ou encore les sports nautiques. D'autres se démocratisent comme le tennis, le golf et l'équitation. Enfin, de nouvelles installations sportives sont construites.

Les profils de consommation en sports d'extérieur dépendent beaucoup des caractéristiques sociodémographiques. Selon l'enquête Budget de famille 2011, un cadre a deux fois plus de chances qu'un ouvrier d'effectuer au moins une dépense en sports d'extérieur. L'accès aux sports d'hiver est réservé à une partie de la population. Une démocratisation relative est constatée depuis trente ans avec des prix qui se stabilisent.

La consommation en sports de plein air dépend également du lieu d'habitation. Ainsi, les ménages résidant dans des unités urbaines de taille moyenne (entre 10 000 et

100 000 habitants) sont les plus à même d'effectuer ces dépenses, à l'inverse des habitants de l'agglomération de Paris. Ces derniers pratiquent essentiellement en intérieur, grâce notamment à la présence de nombreuses salles de sport.

Les sports de plein air attirent davantage les consommateurs de moins de 26 ans que leurs aînés. Toutefois, ceux de 36 à 45 ans achètent davantage de vélos : pour 40 % des ménages qui achètent des vélos, la personne de référence se situe dans cette tranche d'âge.

Le jardinage demeure une activité majeure pour les retraités

Depuis 1960, les dépenses des ménages pour les articles de jardinage progressent régulièrement en volume (+ 2,9 % par an en moyenne). Cependant ce rythme est inférieur à celui de l'ensemble des dépenses en loisirs de plein air. Ainsi, Le marché du jardinage, composé essentiellement d'achats de plantes et de végétaux extérieurs, est en effet arrivé à maturité dans les années 1980, après s'être développé dans les années 1960. Les couples sans enfant, en particulier les couples de personnes âgées, sont les plus enclins à dépenser pour le jardinage. Ce sont les ouvriers et employés qui dépensent le plus dans ce domaine. Cela vient en partie du fait qu'un ménage sur trois dont la personne de référence est un cadre réside dans l'agglomération parisienne, en appartement pour la plupart. Par ailleurs, les ménages ouvriers et employés, pour des raisons budgétaires, partent moins en vacances et pratiquent moins d'activités sportives. Le jardin leur permet, en outre, à travers le potager, de réaliser des économies en ce qui concerne l'alimentation.

Dans les loisirs extérieurs, les achats de bateaux de plaisance ont connu une forte progression (+ 9,3 % par an en moyenne). Le développement de la voile et des petits bateaux à moteur contribue à cet essor.

Dans les années 2000, les Français ont pris l'habitude de se rendre dans les parcs d'attraction et à y consacrer des sommes de plus en plus importantes. Un retournement de tendance est intervenu dans les années 2000. L'augmentation du prix d'entrée de ces parcs et les contraintes de transports et de temps (embouteillage, file d'attente, etc.) ont freiné les dépenses en volume. Les manèges et parcs d'attraction pèsent pour 27 % dans ces dépenses en 2011. Ces activités sont principalement pratiquées par les plus jeunes (moins de 26 ans) ou les couples avec jeunes enfants.

Les dépenses de loisirs sont stables depuis la crise mais cette situation est imputable à un recours croissant à des activités financées par les collectivités publiques (musées, activités de plein air). Le numérique a modifié l'exercice la pratique de nombreuses activités dont évidemment celles liées à la photographie, à la musique. Le coût d'accès à la télévision ou aux jeux tend également à diminuer. Les plateformes collaboratives effacent les frontières entre le travail et les activités de loisirs. Il est possible soit à titre gracieux ou onéreux d'effectuer des heures de bricolages ou de jardinage. Pour le sport, certains mettent en place sur leurs loisirs des activités de coaching ou organisent des événements (randonnée, running, etc.).

LE COIN DES TENDANCES

La France et l'Allemagne, deux pays si proches et si différents ?

Pourquoi les situations économiques sont-elles si différentes de part et d'autre du Rhin ? Le plein emploi et des excédents commerciaux et budgétaires d'un côté, des déficits et du chômage de l'autre. L'analyse des coûts de production ne permet pas réellement d'expliquer un tel écart entre les deux pays. Le niveau des prélèvements obligatoires fréquemment mis en avant n'est pas non plus un facteur explicatif totalement pertinent. En effet, certains prélèvements considérés comme obligatoires en France, comme ceux liés aux complémentaires « retraite », ne le sont pas en Allemagne.

Au-delà des données économiques, des facteurs sociologiques doivent être pris en compte pour comprendre la divergence des deux États. La France et l'Allemagne sont deux nations qui se distinguent sur le mode d'organisation et de fonctionnement de la société.

L'Allemagne n'a pas le même culte de l'État que la France. Unifiée tardivement en 1870 par le chancelier Bismarck et traumatisée par la dictature hitlérienne, elle est profondément attachée à structure fédérale qui, en 1949, lui a été imposée par les États-Unis. Les Allemands s'identifient à leur Land ou même plus plutôt à leur Kreise (arrondissement réunissant une à plusieurs villes). À la différence de la France qui, en 1791, décide de mettre à bas, les structures intermédiaires dites corporatistes, la solidarité, en Allemagne, s'est construite autour des églises, des professions et des communes. En France, la loi Chapelier de 1791 a interdit la création de syndicats de salariés et de mutuelles ainsi que le droit de grèves. Par ailleurs, le décret Allarde des 2 et 17 mars 1791 en supprimant les corporations a freiné l'émergence d'un système de protection sociale. Il faut attendre le 25 mai 1864 sous le Second Empire afin que la loi dite Ollivier supprime les délits de coalition et de grève. En Allemagne, au contraire, pour favoriser l'unification du pays, le chancelier Bismarck développe un système d'assurance sociale à partir des entreprises.

L'Allemagne est un pays éminemment horizontal quand la France est verticale. La première met en avant le consensus quand la seconde repose sur un système pyramidal. De la Fronde à la V^e République, la route n'a pas toujours été rectiligne mais la direction est au finale la même. Pour lutter contre les seigneurs de province et afin de mener ses campagnes militaires, Louis XIV a développé un système administratif centralisé en ayant recours à des bourgeois ou à des nobles de moindre naissance. Toujours pour des raisons également militaires et de sécurité intérieure, Napoléon a amplifié ce mouvement avec un savant découpage du territoire et la nomination de représentant de l'État à travers les personnes des préfets et des sous-préfets. Cette structure d'organisation n'a pas été supprimée par la III^e ni la IV^e Républiques. La constitution de 1958 conforta la tradition jacobine française. La Sécurité sociale à la française se veut d'inspiration bismarckienne mais l'État a joué dès le départ un rôle important, rôle qui ne cesse de s'accroître. Compte tenu du poids de la protection sociale et de la succession des crises, les gouvernements se sont immiscés de plus en plus fortement dans la direction et la gestion de la Sécurité sociale.

Même si le chancelier allemand dispose d'une forte légitimité, il n'en demeure pas moins que l'échelon fédéral dispose de moins de pouvoirs que l'État central français. L'atout du premier provient de la forte stabilité des équipes au pouvoir. Depuis 1949. Seulement huit chanceliers se sont succédé pour la République Fédérale d'Allemagne. De 1949 à 1958, la France a compté plus de 30 gouvernements. Depuis 1958, notre pays a connu 8 Présidents de la République (sans compter les intérimaires d'Alain Poher en 1969 et 1974) et 23 Premiers Ministres.

L'Allemagne et la France diffèrent au niveau institutionnel mais aussi en ce qui concerne leur rapport au social et à l'emploi. Si au sein des deux pays, la notion de justice sociale joue un rôle capital, elle n'a pas la même signification. En Allemagne, elle est associée au principe d'équité des chances quand en France elle renvoie à celle d'égalité de traitement. Ces visions différentes modèlent la conception des deux sociétés, du système d'éducation et de formation au marché du travail en passant par l'intégration des immigrés ou des réfugiés et les prestations sociales. Les principes de droits/devoirs imprègnent la société allemande quand, en France, la notion de droit l'emporte. Chez notre voisin, le principe de liberté a pour limite la responsabilité et non la liberté d'autrui. Ce couple de liberté/responsabilité se retrouve dans le principe constitutionnel « la propriété oblige » (article 14 de la Loi Fondamentale « Propriété oblige. Son usage doit contribuer en même temps au bien de la collectivité ». Il a conduit à la mise en place de la « mitbestimmung », du droit de la co-décision, et celui de la co-gestion reconnu aux salariés.

L'équité des chances à l'Allemande n'est pas sans lien avec le principe de subsidiarité en vertu duquel il convient de maintenir les centres de décisions au niveau le plus près des citoyens tant qu'il n'est pas prouvé que les niveaux supérieurs puissent faire mieux. Par application de ce principe, « chacun est l'artisan de son propre destin ». L'intervention publique ne devient nécessaire qu'à partir du moment où l'individu a fourni la preuve de son incapacité à trouver individuellement une solution à son problème. La solidarité commence au niveau familial, local, régional puis au niveau national. En 2003, Gerhard Schröder a réussi à obtenir l'adoption de plusieurs grandes réformes en s'appuyant sur ces notions de responsabilités et d'équité des chances. Au tournant du XX^e siècle, l'Allemagne enregistrait des taux de croissance inférieurs à la moyenne européenne et connaissait, en raison de l'intégration de la RDA, une montée de son chômage. Les quatre lois Hartz entrées en vigueur entre 2003 et 2005 ont mis l'accent sur la responsabilité individuelle pour améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emplois. La loi Hartz I allège la réglementation sur le travail intérimaire, assouplit le droit des licenciements et oblige tout salarié à s'inscrire en tant que demandeur d'emploi dès qu'il apprend qu'il est mis un terme à son contrat de travail. Les obligations de formation ont été renforcées. Par ailleurs, la loi incite tout demandeur d'emploi à accepter toute proposition de poste dès que celle-ci est « acceptable » ou « raisonnable ». La loi Hartz II a institué l'équivalent d'un statut d'auto-entrepreneur rebaptisé « mini-job ». La loi Hartz III a réformé l'assurance-chômage en libéralisant le marché du placement. Cette loi précise les droits et les devoirs des demandeurs d'emploi en insistant sur la notion d'effort à accomplir. La durée des indemnités a été réduite à 12 mois sauf pour les salariés de plus de 50 ans pour lesquelles elle est de 24 mois. La loi Hartz IV réforme les régimes d'assistance-prévoyance. Elle est centrée sur l'employabilité des demandeurs d'emploi. Le

versement des allocations est soumis à des conditions de ressources et est accompagné d'un programme de qualification et de réinsertion. Un des objectifs de la loi était de « renforcer la responsabilité individuelle des personnes nécessiteuses à capacité de travail entière ». La commission en charge d'effectuer le bilan des lois Hartz a souligné que les objectifs avaient été atteints en terme d'emplois, le taux de chômage étant passé en-dessous de 5 %. Par ailleurs, le nombre d'actifs occupés est au plus haut pour atteindre 44 millions.

Les lois Hartz sont accusées d'avoir accru le taux de pauvreté et d'avoir pesé sur le montant des salaires. Les taux de pauvreté a certes augmenté mais de manière très limitée. Certes, la France obtient un meilleur résultat mais au prix d'un effort social beaucoup plus important et avec un taux de chômage deux fois plus important. La montée de la précarité est avant tout la conséquence de la tertiarisation de la société avec la montée en puissance de services offrant des emplois à faibles qualifications.

L'importance de la valeur travail comme facteur d'inclusion dans la société passe par l'éducation et par le rôle joué par les entreprises.

En France, le système éducatif est une construction de l'État, l'école de la République laïque contre l'école catholique et royaliste. Comme pour l'organisation du territoire, l'éducation est organisée de manière pyramidale, avec le Ministère et ses recteurs. Le système a eu longtemps comme vocation d'amener au service de l'État les meilleurs élèves (Polytechnique, Normale Sup puis plus tard l'ENA). La culture générale, les connaissances, la capacité à construire des raisonnements sont au cœur de l'enseignement délivrés aux élèves. Ce système fréquemment critiqué est envié par des responsables étrangers et notamment allemands. Ils jugent la qualité de notre administration bien souvent supérieure à la leur.

Le système allemand de formation est conçu pour ménager les transitions éducation / formation / emploi. L'apprentissage fait partie intégrale des filières. Près d'un jeune Allemand sur deux opte pour cette voie. L'apprentissage est un système dual comprenant l'école professionnelle gérée par le public (Länder) et l'entreprise formatrice. Les pouvoirs publics ne fixent pas les programmes, les contenus et les conditions matérielles de la formation. Ils élaborent un simple cadre. Ce modèle entraîne quelques tensions. Ainsi, de plus en plus d'entreprises jugent que l'apprentissage leur coûte cher et qu'il est de plus en plus difficile de former des jeunes compte-tenu de l'évolution des techniques et des connaissances. La contestation provient des PME qui forment 80 % des apprentis.

La formation continue constitue une autre des spécificités allemandes. Compte tenu de leur expérience dans l'apprentissage, les entreprises maintiennent un niveau important de formation durant toute la vie professionnelle. Ainsi, en 2009, en pleine récession, l'entreprise Trumpf spécialisé dans la fabrication de machines-outils face à des carnets de commande vides a engagé un processus de formation de ses salariés afin de créer une unité de production de plateaux techniques pour établissements de santé. Ce choix a permis de conserver l'ensemble des salariés et de créer une nouvelle entité au sein de l'entreprise. Les salariés ont accepté de changer de métiers et de réduire leurs primes durant la phase de formation.

L'emploi est considéré, Outre-Rhin, comme un élément de citoyenneté. Au-delà des revenus, il est une source d'identité sociale. La nomination du Président de l'Agence fédérale pour l'Emploi à la tête de l'Office fédérale pour les migrations et les réfugiés, qui cumulera ces deux postes, souligne que l'intégration passe par l'emploi.

Rapide état de santé (sur la santé)

Le poids et la qualité d'un système d'assurance-maladie constituent un indice assez fin pour mesurer le niveau de développement économique et de solidarité d'un pays. Le développement des systèmes de santé est parallèle à la progression du niveau de vie. La France figure aujourd'hui parmi les pays qui consacrent le plus d'argent pour la santé de ses concitoyens. L'assurance-maladie fait l'objet de nombreuses critiques qui masquent une réussite, celle de permettre à tout un chacun d'être soigné et de vivre dignement.

Aux origines de notre système de santé

La naissance de la couverture du risque maladie en France ne date pas de 1945 ni même de la révolution industrielle. La prise en charge des malades a toujours été un sujet de préoccupation pour les pouvoirs publics, pour des raisons sanitaires, économiques mais aussi sociales ou éthiques. Les institutions religieuses ont joué un rôle important en venant au secours des hommes et des femmes malades ou sans ressources. Les autorités administratives et politiques ont également très tôt apporté leur appui pour secourir les nécessiteux. En France, dès le milieu du XIII^e siècle, Saint Louis crée pour les aveugles l'hospice des Quinze-Vingt à Paris. Henri IV décida au XVI^e siècle d'instituer un système d'indemnisation des ouvriers des mines. Colbert sous Louis XIV fit de même pour les soldats de la Couronne. Il créa également le premier régime de retraite en faveur des marins et des danseurs de l'Opéra.

La nécessité de généraliser une couverture sociale s'imposa au cours du XIX^e siècle avec la montée en puissance du salariat. La création d'usines qui s'accompagna de celle de syndicats déboucha sur la mise en place de dispositifs de mutualisation. L'échec de la III^e a été son incapacité à imposer un régime général, incapacité liée à l'absence de consensus au sein des partenaires sociaux.

A la Libération, est instituée la Sécurité sociale qui a la particularité d'être un système assurantiel reposant sur des cotisations obligatoires proportionnelles au montant des salaires avec un plafond. Le système qui avait l'ambition d'être universel ne le fut pas en raison du refus de certaines professions d'y adhérer (professions libérales, commerçants, artisans, chefs d'entreprise, régimes qui existaient avant 1945 et qui devinrent les régimes spéciaux).

Afin d'éviter la confusion des comptes, en 1967, le ministre des affaires sociales de l'époque, Jean-Marcel Jeanneney décida la séparation des branches de la sécurité sociale. La santé relevant ainsi de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés, la retraite étant rattachée à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés, et la famille à la Caisse nationale des allocations familiales. À ces caisses s'ajoute celle en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles.

À partir des années 70, avec la succession des crises, avec la montée du chômage, mais aussi en raison de la progression rapide des dépenses, une succession de réformes modifient le fonctionnement de l'assurance-maladie. Les pouvoirs publics et les syndicats ont joué sur tous les curseurs, augmentation des cotisations et déplafonnement, limitation des dépenses. Avec les années 90, s'ouvre une nouvelle phase marquée par l'introduction de la CSG (1991), la mise en œuvre de l'universalisation de la couverture et l'étatisation rampante du régime.

La France, en pointe pour les dépenses de santé

Au sein des pays européens, les dépenses de soins et de biens médicaux représentent entre 7 et 9 % du PIB (8 % en Suède, 7,7 % en Allemagne, 6,5 % en Italie). En France, elles atteignent 8,9 % du PIB. En soixante-cinq ans, la part de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) dans la richesse nationale a été multipliée par 3,5 (2,5 % du PIB en 1950). Au cours de cette période, ces dépenses de santé ont crû en valeur de 10,0 % par an en moyenne, tandis que le PIB progressait de 7,9 % par an. Sur un an, en moyenne, chaque Français consacre 3 000 euros à santé dont 85 % sont financés à travers des systèmes mutualisés ou publics.

La France a décidé de maîtriser ses dépenses de santé plus tardivement que ses voisins. Ainsi, entre 1999 et 2004, elles augmentaient deux fois plus vite qu'en Allemagne. Depuis, elles progressent un peu moins vite que la moyenne européenne.

Chaque année, en moyenne, un Français consulte près de 9 fois ses médecins. Il recourt à 5 reprises à une infirmière et à 2 reprises à un kinésithérapeute. Il consomme au moins 50 boîtes de médicaments. Pour l'ensemble de la population, c'est au total 3 milliards de boîtes et de flacons qui sont achetés.

La France compte près de 2 800 établissements de santé. Près de 140 millions de journées d'hospitalisation sont dénombrées chaque année. En moyenne, de ce fait, chaque Français a passé deux jours dans un hôpital ou dans une clinique.

La rupture des années 80

La croissance a été forte jusqu'au début des années 1980, en raison de la montée en puissance de la Sécurité sociale et du développement d'une offre de soins.

Entre 1950 et 1985, la part de la consommation de soins progresse de 4,4 points au sein du PIB. Durant ces trente-cinq années, la croissance est stimulée en premier lieu par les soins hospitaliers. La dépense hospitalière augmente en effet de 16 % par an (soit +7 % par an en volume) et sa part dans la CSBM (44 % en 1950) atteint un sommet à 55 %, en 1982. Cette période est marquée par la construction des grands centres hospitaliers. La réforme hospitalo-universitaire de 1958 renforce le rôle des hôpitaux (prévention, diagnostic, réadaptation fonctionnelle), crée les centres hospitaliers universitaires et le « temps plein hospitalier » pour les médecins qui partageaient auparavant leur activité entre la faculté, l'hôpital et leur cabinet de ville. Par ailleurs, chaque chef-lieu se doit d'avoir son hôpital et sa maternité. Ces derniers deviennent les premiers employeurs au sein des petites villes.

Le poids des soins de ville reste quasiment inchangé entre 1950 (26 %) et 1985 (25 %) du fait de la croissance des autres composantes de la dépense. Les soins de ville sont également très dynamiques pendant cette période (+15 % par an, +7 % par an en volume). Ce développement est rendu possible par la croissance des effectifs des professionnels de santé. Sur la période, la densité de médecins est multipliée par trois entre 1950 et 1985. La part des médicaments progresse légèrement moins vite (+14 % par an), malgré une très forte croissance en volume (+10 % par an). En effet, leur prix augmente à un rythme bien plus modéré (+3 % par an) que ceux du reste de la CSBM (+7 % par an). De ce fait, leur poids passe de près de 26 % en 1950 à 18 % en 1985 au sein de la CSBM.

Depuis 1985, la CSBM croît moins vite en raison des plans de maîtrise des dépenses, de la moindre progression du pouvoir d'achat des ménages et en raison d'un niveau déjà élevé de dépenses en la matière. Entre 1985 et 2015, elle a augmenté de 2 points de PIB. Néanmoins, quand le PIB se contracte (récessions de 1993 ou de 2009), la part des dépenses de santé augmente fortement car elles sont, en grande partie, incompressibles.

Les plans de financement de la Sécurité sociale, remplacés chaque année à partir de 1997 par les lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS), ont en effet pour objectif récurrent la maîtrise des dépenses d'assurance maladie. La première loi de financement de la Sécurité sociale, pour l'année 1997, fixe ainsi des objectifs nationaux de progression des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Ces lois, année après année, introduiront des mesures visant à réaliser des économies : participations forfaitaires, franchises, création du parcours de soins coordonnés, déremboursement, baisse des prix, génériques.

Cette période est également marquée par la fin du processus d'universalisation de l'assurance-maladie et du découplage de l'assurance-maladie de l'univers professionnel. Elle se traduit par une étatisation du régime qui s'était amorcée dans les faits depuis 1967. Le basculement des cotisations sociales vers la CSG amorcé en 1995 en parallèle à l'élaboration des lois de financement de la Sécurité sociale concourt à ces différentes évolutions.

Avec la création, par la loi du 27 juillet 1999, de la Couverture Maladie Universelle, tout résident en France depuis au moins 3 mois de façon régulière et ne disposant pas d'un droit dans un autre régime peut être couvert par le régime général. La CMU dispense sur conditions de ressources d'acquitter les cotisations. Dans les années 2000, une couverture complémentaire, financée par un fond dédié, a été instaurée.

Les transports source d'accroissement des dépenses de santé

Avec le développement des soins ambulatoires, le poste « transport » est celui qui augmente le plus au sein des comptes de l'assurance-maladie.

La part des soins hospitaliers dans la CSBM décroît, revenant quasiment à son niveau de 1950 (47 % en 2015) sous les effets de l'instauration de la dotation globale hospitalière et de la tarification à l'activité. La part des médicaments dans la dépense

augmente jusqu'en 2001 pour atteindre 22 % avant de diminuer à 17 % en 2015, du fait des remboursements, des baisses de prix et des génériques.

Les soins de ville progressent au même rythme que l'ensemble, mais en leur sein, les soins des auxiliaires médicaux sont dynamiques (+6,3 % par an en moyenne).

Les dépenses d'autres biens médicaux et de transports sanitaires progressent rapidement (+8,4 % par an). Ces dernières dépenses représentent ainsi en tout 10 % de la CSBM en 2015. Les transports sanitaires représentaient une enveloppe de 4,6 milliards d'euros contre 2,3 milliards d'euros en 2003. Ils se décomposent de la manière suivante :

- 1,6 milliard d'euros pour les ambulances ;
- 0,8 milliard d'euros pour les véhicules sanitaires légers ;
- 1,5 milliard d'euros pour les taxis.

Le coût des taxis conventionnés a été multiplié par trois en dix ans. La course est facturée, en moyenne, à 48 euros à l'assurance-maladie quand le coût moyen du véhicule léger sanitaire est de 31 euros. Les taxis facturent les temps d'approche et les retours à vide ce qui explique l'écart avec les autres formes de transports sanitaires. Le transport de patients assure entre 70 et 90 % du chiffre d'affaires des taxis en province. Aujourd'hui, ces transports relèvent des soins de ville, ce qui ne permet pas leur utilisation efficiente. Certains préconisent qu'ils soient à la charge des établissements de santé qui seraient ainsi incités à recourir à leurs véhicules.

La répartition des dépenses entre les différents acteurs

La participation financière des ménages et celle des administrations centrales et locales ont diminué jusqu'au début des années 1980, tandis que le développement des organismes complémentaires s'est amorcé dès les années 1970. La part de la CSBM financée par la Sécurité sociale, proche de 77 % en 2015, est stable depuis 1990. Entre 1990 et 2015, les organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances et institutions de prévoyance) ont vu leur prise en charge s'accroître, notamment sur les biens médicaux et les soins de ville.

La part de la CSBM financée par la Sécurité sociale, qui était de 51 % en 1950, atteint ainsi son point haut (80 %) en 1980. Symétriquement, du fait du développement de la Sécurité sociale, la part des dépenses des ménages et celle de l'État se réduisent, passant respectivement de 31 % et 12 % en 1950 à 12 % et 3 % en 1980. La part de l'assurance maladie dans la CSBM se stabilise ensuite autour de 77 % jusqu'à 2015. L'augmentation de la proportion de personnes en affection de longue durée (ALD) en raison du vieillissement de la population ainsi que l'expansion des maladies chroniques et leur meilleure prise en charge contribuent à la hausse, tandis que la croissance des dépassements d'honoraires et les mesures visant à maîtriser la dynamique des dépenses de l'assurance maladie favorisent la baisse.

L'épineux dossier des ALD

En 2016, 16,6 % de la population française sont touchés par une ALD. Entre 75 et 79 ans, 60 % des hommes et 46 % des femmes sont atteints d'une affection de longue durée. Chez les plus de 80 ans, ce taux est de 75 %. En 2015, 1,4 million de personnes sont entrées dans le dispositif de couverture des ALD. Compte tenu des sorties, en net, le nombre de personnes concernées par cette couverture a augmenté de 200 000. Le taux de progression du nombre d'ALD qui était de 4,9 % par an entre 1005 et 2012 est passé à 2,7 % depuis 2012. Les maladies cardiovasculaires qui touchent 3,3 millions de personnes restent la première cause de dépenses en matière d'ALD (16 milliards d'euros en 2015). Le deuxième facteur concerne les différents types de cancer (21 % des ALD pour un coût de 13,5 milliards d'euros). Les affections psychiatriques de longue durée (dont Alzheimer) représentent 13 % des cas (13,5 milliards de dépenses). Le diabète engendre un coût de 8 milliards d'euros pour l'assurance-maladie. La charge liée à l'exonération du ticket modérateur dont bénéficient les assurés victimes d'une ALD s'élevait à 12,5 milliards d'euros en 2015 et pourrait atteindre, en 2017, plus de 17 milliards d'euros.

La montée en puissance des complémentaires « santé »

Les organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance) financent aussi une part croissante des dépenses de santé. Leur poids dans la consommation de soins, mesurée depuis 1990, progresse tendanciellement jusqu'au début des années 2010. Le financement de la dépense de santé par les organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances et institutions de prévoyance) se développe entre 1990 et 2010, passant de 10,4 % à 13,4 % de la dépense. Le partage des rôles entre assurances maladie obligatoire (AMO) et complémentaire (AMC) tend à se rapprocher de manière implicite d'une répartition entre risques « lourds » (soins hospitaliers, soins des affections de longue durée) et autres risques. En ce qui concerne les rapports de force entre les différents acteurs de l'assurance-maladie complémentaire, les institutions de prévoyance ont connu la plus forte progression (+6,5 % par an) et devancent les compagnies d'assurances (+5,3 % par an) et les mutuelles (+4,3 % par an).

Entre les années 1960 et les années 1980, la part de la population couverte par une complémentaire santé progresse de 31 % à 69 %. Avec l'introduction de la couverture santé complémentaire gratuite (couverture maladie universelle complémentaire, CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour les ménages dont le revenu est légèrement supérieur au plafond de la CMU-C, la proportion de personnes couvertes par un contrat complémentaire est passée de 83 % en 1994 à 95 % en 2012. L'obligation instituée pour les entreprises de couvrir depuis le 1^{er} janvier 2016 l'ensemble de leurs salariés devrait encore accroître ce taux.

La baisse continue du reste à charge

Le développement des organismes complémentaires permet une réduction de 2,1 points du reste à charge des ménages entre 1990 et 2010, dans un contexte de légère érosion de la prise en charge par l'AMO (-1,1 point au cours de la même période). Depuis 2011, la baisse est de près d'un point. Le reste à charge (des

ménages a été évalué à 16,4 milliards d'euros pour l'année 2015, soit 8,4 % de la CSBM (tableau) ou 247 euros par habitant, cette moyenne ayant en soi peu de signification. Le reste à charge était de 8,8 % en 2006 et de 9,2 % en 2011.

Les restes à charges sont les plus faibles pour les transports sanitaires (2,2 %) et pour l'hôpital (2,3 %). Ils sont plus importants pour les autres biens médicaux (17,3 %), les médicaments (17,0 %) ainsi que les soins de ville (11,7 %). Le reste à charge sur ce dernier poste s'explique notamment par les soins dentaires, pour lesquels les ménages supportent 22,7 % de la dépense.

L'État intervient peu financièrement dans les dépenses de santé

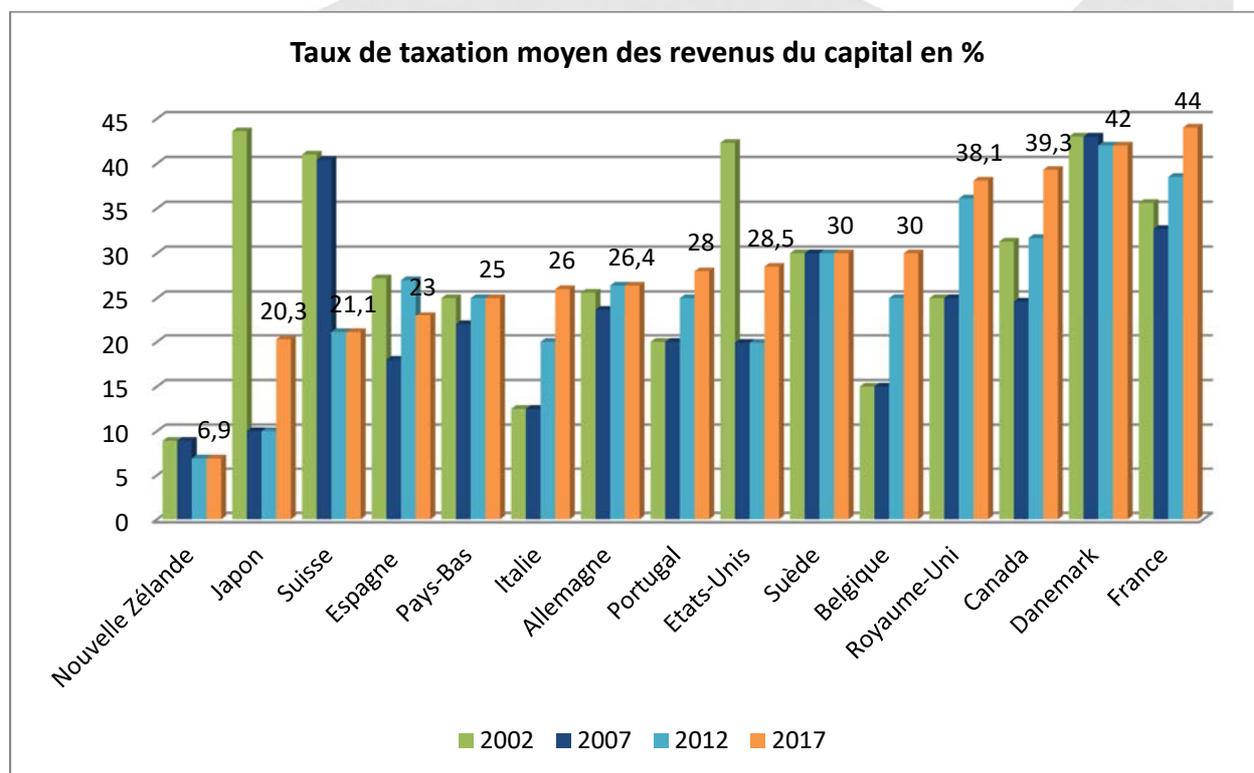
Depuis 1990, l'État finance moins de 1,5 % de la dépense de santé. Cette part est néanmoins en légère hausse depuis le début des années 2000, en raison du développement de la CMU-C.

L'Etat faible financeur est néanmoins un acteur incontournable du fait de son rôle normatif et de son influence croissante dans le système de l'assurance-maladie. L'installation d'un déficit chronique depuis une quinzaine d'années justifie cet interventionnisme.

LE COIN DES GRAPHIQUES

La taxation des revenus du capital au sein de l'OCDE

La France est le pays de l'OCDE dont les revenus du capital sont les plus imposés. Le taux moyen d'imposition est, en 2017, de 44 %. En 15 ans, il a augmenté de 9 points. Par ailleurs, si chez nos partenaires, la tendance est à la dégrèvement, la France a opté pour le chemin inverse. Ce classement ne prend pas en compte l'ISF qui est un impôt sur le stock mais qui par nature réduit le montant des revenus encaissés.



Source : OCDE

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 10 septembre

Au **Japon**, il faudra suivre **les résultats de la balance commerciale et les commandes de biens d'équipement** du mois de juillet.

Lundi 11 septembre

Au **Japon**, seront publiés **l'indice de l'industrie tertiaire et les commandes de machines-outils** pour le mois d'août.

En **Italie**, il faudra suivre **la production industrielle** du mois de juillet.

En **Allemagne**, il faudra regarder **le rapport mensuel de la Bundesbank**.

Mardi 12 septembre

En **Chine**, sera communiqué **le résultat des investissements directs étrangers** d'août.

Au **Royaume-Uni**, sera connu **l'indice des prix à la consommation** du mois d'août.

Aux **États-Unis**, seront publiés **l'indice NFIB sur l'optimisme des affaires, l'indice Redbook et les stocks de pétrole brut hebdomadaire**.

Mercredi 13 septembre

En **Allemagne**, sera communiqué **l'indice des prix à la consommation** du mois d'août.

En **Espagne**, sera publié **l'indice des prix à la consommation** du mois d'août.

Pour le **Royaume-Uni**, il faudra suivre **le taux de chômage** du mois d'août.

Pour l'**Union européenne**, sera connue **la production industrielle** du mois de juillet.

Aux **États-Unis**, sera communiqué **l'indice des prix à la production** du mois d'août.

Jeudi 14 septembre

En **Chine**, seront connues **les ventes au détail** d'août. Seront également communiqués **la production industrielle et l'investissement urbain** d'août.

Au **Japon**, il faudra regarder **la production industrielle et le taux d'utilisation des capacités de production** de juillet.

Au **Royaume-Uni**, seront publiées **les ventes de détail** d'août. Il faudra suivre **les décisions de la banque centrale sur les taux d'intérêt**.

Aux **États-Unis**, sera connu **l'indice des prix à la consommation**.

Vendredi 15 septembre

Pour **l'Union européenne**, sera publié **le résultat de la balance commerciale** de juillet.

Aux **États-Unis**, **l'indice manufacturier de la Fed de New York** sera rendu public. **Les ventes de détail** du mois d'août seront connues. Il faudra suivre la publication de **la production industrielle et le taux d'utilisation des capacités de production** d'août. Enfin, il faudra suivre **l'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan de septembre et le décompte des forages pétroliers US Baker-Hughes**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> <i>2016</i>	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB sur un an en % (juin 2017)	1,8	2,4	1,5	3,1	2,2	1,7
Inflation en % - juillet 2017	0,8	1,5	1,2	1,7	1,3	2,6
Taux de chômage en % - juillet 2017	9,8	3,7	11,3	17,1	9,1	4,4
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public en % du PIB 2016	-3,4	+0,8	-2,4	-4,5	-1,5	-3,0
Dettes publiques en % du PIB 2016	96,4	68,3	132,6	99,4	91,4	85,4
Balance des paiements courants en % du PIB avril 2017	-1,1	7,9	2,5	1,7	3,3	-3,9
Échanges de biens en % du PIB – avril 2017	-2,5	7,7	2,9	-1,9	2,3	-8,2
Parts de marché à l'exportation en % 2017 variation depuis 1999 en %	3,0	8,0	2,8	1,7	25,2	2,4
	-49,7	-21,0	-39,4	-16,5	-27,1	-53,1

Sources : Eurostat – Insee

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.

Le Cercle de l'Épargne

104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris

Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

contact@cercledelepargne.fr • www.cercledelepargne.fr

**Le CERCLE DE L'EPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA**